

**Extrait du registre des délibérations  
du Conseil Syndical du mercredi 18 septembre 2024**

Le Conseil Syndical, légalement convoqué le 12 septembre 2024, s'est réuni le mercredi 18 septembre 2024 à 18h, en séance publique, à la Salle des cérémonies de Francin à Porte-de-Savoie, sous la présidence de François RIEU, Président.

Nombre de membres en exercice : 28 - *Quorum* : 15

**Délégués titulaires présents :**

12 titulaires présents pendant la séance.

Collectivités	Prénom	Nom	Nombre de voix
Département de la Savoie	Olivier	THEVENET	4 voix (pouvoir de Christiane BRUNET)
CCCS	Jean-Luc	BENETTI	1 voix
CCCS	Georges	COMMUNAL	1 voix
CCCS	Christiane	FAVRE	1 voix
CCCS	Jean-Claude	MESTRALLET	1 voix
CCCS	Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	1 voix
CCCS	Eric	SANDRAZ	2 voix (pouvoir de Jean-Michel BLONDET)
CCCS	Jacques	VELTRI	1 voix
CA Arlysère	Daniel	BUCHE	1 voix
CA Arlysère	Claude	DURAY	1 voix
CA Arlysère	Laurent	GRILLET	1 voix
CA Arlysère	François	RIEU	1 voix

**Délégués suppléants présents :**

4 suppléants pendant la séance.

Collectivités	Prénom	Nom	Nombre de voix
CA Arlysère	Franck	VIALLET	1 voix
CA Arlysère	Pierre	DUBOURGEAT	1 voix (à partir de 19h14, délibération N°59.2024)
CCCS	Alain	COMBAZ	1 voix
CCCS	Michel	DURET	1 voix

**Délégués représentés :**

<b>Prénom / NOM</b>	<b>Collectivité d'origine</b>	<b>A donné pouvoir à</b>	<b>Nombre de voix</b>
Christiane BRUNET	Département	Olivier THEVENET	2 voix
Jean-Michel BLONDET	CCCS	Eric SANDRAZ	1 voix

**Récapitulatif :**

<b>Nombre de membres présents</b>	15 membres (jusqu'à la délibération N°58.2024) puis 16 membres
<b>TOTAL des voix</b>	19 voix jusqu'à la délibération N°58.2024 puis 20 voix.

**Étaient excusés :** Jean-Michel BLONDET, Christiane BRUNET, Annick CRESSENS, Jean-Marc DESCAMPS, Philippe GUIRAND, Nicolas ROCHE.

**François RIEU** ouvre la séance à 18h20.

**Laurent GRILLET** est désigné Secrétaire de séance.

**Conseil Syndical du 18 septembre 2024**  
**Délibération n° 59.2024**

**OBJET : TRAVAUX– ATTRIBUTION DES MARCHES DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DE CONFORTEMENT DES DIGUES DE L'HIVER 2025-2026**

**Rapporteur : M. le Président**

Par délibération en date du 24 janvier 2024, le Conseil Syndical a approuvé le principe du transfert des digues domaniales de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie. Compte tenu de l'état de dégradations des digues en date du transfert, un important programme de travaux de sécurisation est prévu entre 2024 et 2035. Ce programme s'échelonne sur une première phase d'opération de 2024 à 2029 avec la reprise de 20 km d'enrochements côté rivière et réalisation de déversoir de sécurité pour une estimation indicative de 46 M€ HT.

Les premiers chantiers de ce programme d'action sont en cours de démarrage, ils vont se dérouler sur l'hiver 2024-2025. Il est nécessaire que les missions de maîtrise d'œuvre pour les travaux à intervenir durant l'hiver 2025-2026 soit lancées à l'automne 2024.

L'objectif est de réaliser des travaux sur 4 km d'ouvrage et le budget prévisionnel total études et travaux 2025-2026 est de 6 M€HT.

Les crues de la fin d'année 2023 sont susceptibles d'avoir accéléré la dégradation des digues de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie. Les conditions hydrologiques de janvier 2024 n'ont pas permis la réalisation une inspection raft des ouvrages et les impacts des crues 2023 sur les digues de l'Isère et de l'Arc ne pourront donc être finement constaté qu'à l'occasion de la campagne de reconnaissance annuelle organisée à la fin septembre 2024.

A ce stade, il est proposé d'attendre le résultat des inspections raft de fin septembre 2024 pour arrêter définitivement les tronçons qui feront l'objet des travaux de sécurisation 2025-2026.

Sans attendre, il convient de planifier le lancement des consultations et d'anticiper la dévolution des marchés de maîtrise d'œuvre pour les chantiers de l'année 2025 selon la procédure d'appel d'offre ouvert européen.

Afin de permettre l'attribution des marchés de maîtrise d'œuvre dans les meilleurs délais, il est proposé, conformément à l'article L.5211-10 du CGCT, de donner délégation au Président, ou à défaut son représentant, pour procéder à l'attribution de ces marchés aux prestataires les mieux disants selon l'avis de la CAO.

Il sera rendu compte des décisions prises dans ce cadre lors de la prochaine réunion du Conseil Syndical.

**Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,**

- **APPROUVE** le principe du lancement des 3 consultations pour l'attribution des marchés de maîtrise d'œuvre des travaux sur les digues de l'Isère et de l'Arc de l'hiver 2025-2026 ;
- **AUTORISE** M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer les marchés correspondant avec les prestataires retenus par la CAO à venir ;

- d'une manière générale, **AUTORISE M. le Président, ou à défaut son représentant**, à signer tout acte afférent à ce dossier.

Extrait certifié conforme et exécutoire,  
Le Président,  
François RIEU

Le secrétaire de séance,

Laurent COLLET.

**S.I.S.A.R.C.**  
Syndicat Mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie